

Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Objet de la Délibération : demande de subvention ADEME et fonds verts _ étude biodéchets

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu l'aide de l'Ademe et notamment pour le « financement de la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers » ;

Vu la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (Loi AGEC) du 10 février 2020 qui abaisse le seuil d'obligation de tri à la source des biodéchets aux producteurs de plus de cinq tonnes par an à compter du 1er janvier 2023 et qui généralise l'obligation du tri à la source des biodéchets à tous les producteurs y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets au plus tard au 31 décembre 2023 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu N

Vu l'inscription de cette étude au budget en cours.

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/10/2023 080-200070936-DE_2023_107-DE

Le Président informe l'Assemblée communautaire que :

La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (Loi AGEC), du 10 février 2020, généralise l'obligation du tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des producteurs, dont les ménages et assimilés, au 31/12/2023. Ainsi, pour anticiper cette obligation, la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre souhaite lancer une étude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets des ménages et assimilés du territoire.

L'ADEME ayant mis en place un dispositif d'aide financière dans lequel le projet peut s'inscrire, il est proposé que la communauté de Communes Ponthieu Marquenterre sollicite auprès de l'ADEME et du fonds vers la subvention au taux maximum pouvant être allouée dans le cadre de cette opération.

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

- de lancer une étude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets des ménages et assimilés du territoire,
- de solliciter auprès de l'ADEME et du fonds verts, les subventions au taux maximum pouvant être alloué,
- d'autoriser le Président à signer les actes relatifs aux subventions susmentionnées et tout document s'y rapportant.

Résultats des votes

Pour : 75

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Bourgeois Thibault
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie Josée représentée par Baillet Alain
Guillot Bruno
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane représenté par Farcy Pascal
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE_2023_107-DE

Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Gallet Gérard représenté par Wallet Daniel
Crépy Yves
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice
Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles
Monflier Bernard
Basalmo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon
Roucoux Annie
Ducastel Mesjri Sophie
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita représentée par Hareux Dany
Porquet Joël
Hareux Dany
Lepaysan Joanny
Carouge Gisèle représentée par Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Wattebled Rachel
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Patricia Poupert
Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 0

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE_2023_107-DE

Ne prennent pas part au vote : 4

Nester Paul
Farcy Eric
Pruvot Jean Paul
Bourgeois Frédéric

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE_2023_107-DE